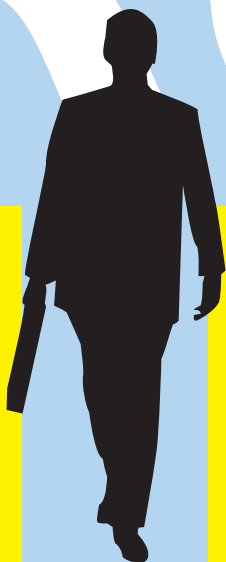
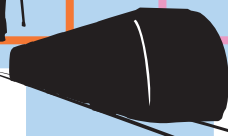


CODE DE LA RUE



CODE DE LA RUE



Tout le monde
a sa place





POURQUOI UN CODE DE LA RUE.....p.4

À PIED.....P.6

À VELO.....P.8

EN MOTO ET EN SCOOTER.....P.10

EN VOITURE.....P.11

EN TRAMWAY ET EN BUS.....P.12/13

COMMENT PARTAGER LA RUE.....P.14

OÙ STATIONNER.....P.15



Laisser la voiture au garage, c'est le premier geste écologique à adopter en ville. Ce réflexe citoyen est de plus en plus simple : mise en service du tramway, requalification des espaces publics, mise à disposition gratuite de vélos etc... ont fourni aux Bordelaises et aux Bordelais une alternative aux déplacements automobiles. Mais il faut aller plus loin : les déplacements en voiture pour les trajets de moins de 1 km continuent à augmenter tandis que le public qui emprunte aujourd'hui la rue est de plus en plus nombreux et différent.

Piétons, cyclistes, usagers de 2 roues motorisés, personnes handicapées, automobilistes : tous ont une place mais tous ne sont pas toujours informés de leurs droits et leurs devoirs les uns vis à vis des autres.

La réappropriation progressive de la rue par les citoyens, la cohabitation entre tous ces types d'usagers et l'indispensable protection des plus faibles et des plus vulnérables imposent de tracer des règles d'usage qui vont plus loin que celles dictées par le Code de



la route. Comme d'autres grandes villes européennes et pour respecter ses engagements en matière de développement durable, la ville de Bordeaux s'est lancée, avec toutes les associations d'usagers et institutions concernées dans l'élaboration d'un code de la rue. Ce document en dessine les grands axes.

C'est grâce au travail mené depuis le début de l'année en étroite collaboration avec les associations représentant les usagers et les institutions concernées que la mairie de Bordeaux peut aujourd'hui présenter ce code de la rue.

Association de Roller AIR 35 place Gambetta
33000 Bordeaux Tél. 05 56 81 21 44 **Association
des paralysés de France** 30 rue Delacroix
33200 Bordeaux Tél. 05 56 08 67 30 **Association
handicap Centre d'animation Queyries** Rue
Reignier BP 70 33015 Bordeaux Tél. 05 56 40 00 89
Association Les droits du Piéton 3 rue de
Tautzia 3380 Bordeaux Tél. 05 56 02 66 54
**Association pour adultes et jeunes handica-
pés (APAJH - AD 33)** 272 boulevard du Président
Wilson 33000 Bordeaux Tél. 05 56 01 42 90
Association Vélo Cité 66 rue Rodrigue Pereire
33000 Bordeaux Tél. 05 56 81 63 89 **Fédération
nationale des accidentés de la vie et des han-
dicapés** 69 avenue Bel Air 33200 Bordeaux Tél. 05
56 02 82 45 **Groupeement des intellectuels
aveugles ou amblyopes (GIAA)** 14 rue de la
Réole 33800 Bordeaux Tél. 05 56 31 48 48
**Groupeement pour l'insertion des personnes
handicapées physiques (GIHP)** 436 avenue de
Verdun Immeuble Graphite 33700 Mérignac Tél. 05
56 12 39 39 **Mairie de Bordeaux La Maison du
Vélo** 69 cours Pasteur Tél. 05 56 33 73 75 **Conseil
Ville et handicaps** Place Pey-Berland Tél. 05 56 10
21 79 **Service circulation** 17 place Pey-Berland
Tél. 05 56 10 28 43 **Police municipale** Place Pey-
Berland Tél. 05 56 10 25 71

**Communauté Urbaine de Bordeaux Gestion
du trafic** Esplanade Charles de Gaulle 33076
Bordeaux Tél. 05 56 99 85 35 **Mission départe-
mentale de la Prévention routière** Esplanade
Charles de Gaulle 33000 Bordeaux Tél. 05 56 00 03
90 **Mobibus** 3 rue Campilleau 33520 Bruges Tél.
05 56 16 61 66 **Transadapt / CRDH 33** Côte de
la Garonne Lieu dit Cariet 33100 Lormont Tél. 05
57 30 65 61 **VéoliaTransports (Réseau TBC)**
25 rue du Commandant Marchand 33082 Bordeaux
Cedex Tél. 05 57 57 88 88



LES CHIFFRES PARLENT D'EUX-MÊMES

En France, plus de la moitié des accidents corporels surviennent en agglomération. Voici quelques chiffres marquants de 2006.

- Le nombre de personnes tués en France : 4709 soit -11% par rapport à 2005.
 - Piétons à Bordeaux : 120 accidents, 112 blessés, 3 tués.
 - Vélos à Bordeaux : 84 accidents, 81 blessés, pas de tué.
 - Motos à Bordeaux : 127 accidents, 130 blessés, 1 tué.
 - Cyclomoteurs à Bordeaux : 144 accidents, 142 blessés, pas de tué.
 - Voitures à Bordeaux : 528 accidents, 240 blessés, 2 tués.
- Facteurs aggravants : la vitesse, l'alcool, la nuit.



J'AI LE BON

RÉFLEXE

- **Je marche sur les trottoirs** lorsqu'ils sont praticables et pas sur la chaussée.
- **J'emprunte les passages piétons** et je ne traverse pas en diagonale.
- **Je ne m'engage pas sur la chaussée si le feu piéton est au rouge** et je respecte les feux destinés aux voitures.
- **Je suis prudent** avant de m'engager sur la plateforme du tramway.
- **Je n'impose pas un arrêt brutal à un bus, à une voiture, ni au tramway** qui est dans l'incapacité matérielle de s'arrêter.
- **Je ne jette pas de papiers ou d'objets** sur la voirie.

ATTENTION AUX ENFANTS, ILS SONT PLUS VULNERABLES !

Accompagnez-les, lors de la traversée des chaussées et tenez-les par la main.

À ROULETTES

Les personnes pratiquant le roller sont considérées par le Code de la Route comme des piétons.

J'AI LE BON

RÉFLEXE

- **Je roule au pas dans les rues piétonnes** et je fais attention aux piétons.
- Je respecte le mobilier urbain.
- **La nuit, je m'équipe de dispositifs rétro réfléchissants.**

Les rollers sont interdits par la loi dans les transports en commun.

Une expérimentation les autorisant exceptionnellement à y accéder lors des dimanches sans voitures et lors de randonnées organisées va bientôt être menée.

VIVRE MIEUX ensemble



Une personne en fauteuil roulant est assimilée

à un piéton (art R 217 du Code de la Route).

Il doit donc circuler sur les trottoirs. Les fauteuils motorisés sont autorisés à circuler dans les aires piétonnes (à moins de 10 km/h). C'est une **priorité pour la Mairie que de construire une ville accessible et ouverte à tous**. Le conseil Ville et handicaps a été créé pour relayer les idées et les besoins des personnes handicapées et/ou à mobilité réduite.

Un **guide pratique** ainsi qu'un plan d'accessibilité du cœur de la

ville retraçant tous les cheminement accessibles de l'hyper-centre sont disponibles et peuvent être téléchargés sur le site *Bordeaux.fr*.

Les aménagements pour les personnes handicapées :

- Bandes podo-tactiles pour déficients visuels le long des stations du tramway.
- Abaissement des trottoirs.
- Accessibilité au tramway et à certains bus : plancher bas et palette rétractable.

Le plus

**GRAND
SKATE
PARK** de **France**



Depuis octobre dernier, Bordeaux possède l'un des plus grands skateparks de France, quai des Chartrons, en bord de Garonne. Rollers, skate, BMX, trial, chacun peut s'exprimer en fonction de son niveau, sans gêner les autres à condition d'être équipé des protections obligatoires et d'avoir l'âge : 8 ans minimum pour les aires bowl, cascade, street park.

L'aire enfant est réservée aux débutants âgés de 3 à 10 ans.

Equipeement sportif en accès libre.



J'AI LE BON

RÉFLEXE

- **Je m'arrête** aux feux rouges.
- **Je respecte** les sens interdits.
Je n'emprunte les sens interdits que lorsqu'ils sont autorisés aux cyclistes et signalés comme tels (double sens cyclables) et je roule prudemment.
- **Je roule au pas** dans les aires piétonnes.
- **Je suis visible** : j'équipe mon vélo des éclairages réglementaires (arrière et avant), j'utilise un équipement réfléchissant la nuit et en hiver.
- **J'utilise mon avertisseur** sonore pour me signaler.
- **Je tends le bras** pour indiquer un changement de direction.
- **J'emprunte les itinéraires** cyclables.
- **Je maintiens une trajectoire** rectiligne, je ne zigzagüe pas entre les voitures.

● **Je respecte les piétons** : je leur donne la priorité aux passages réservés, je ne leur coupe pas le chemin/la route/la trajectoire.

● **Je suis très concentré** sur ma conduite : Je ne téléphone pas à vélo, je ne porte pas d'écouteurs sur mes oreilles.

● **Au feu rouge, je reste à droite** derrière les voitures, s'il n'existe pas de sas réservé aux cycles.

● **Sur le trottoir, je dois tenir mon vélo à la main.** Seuls les enfants de moins de 8 ans peuvent rouler sur les trottoirs.

● **Je ne roule pas sur les voies du tramway.**

● **Je ne conduis pas sans les mains,** je ne me fais pas tracter.

● **Pour respecter le mobilier urbain,** j'attache mon vélo aux équipements destinés à cet usage.

Et le bon EQUIPEMENT :

Un vélo en bon état avec deux freins, un feu avant jaune ou blanc, un feu arrière rouge, un avertisseur sonore et des catadioptrés (dispositifs rétro réfléchissants). C'est une **garantie de sécurité pour le cycliste** et pour les autres usagers et c'est obligatoire : l'absence de ces équipements est passible d'une amende de 11 à 33 €.

- Un casque, aux normes NF s'il n'est pas obligatoire est pourtant recommandé car il **réduit de 85% le risque de traumatisme crânien** lors d'un accident.
- **Un siège avec repose-pieds et courroies d'attache**, fixé au cadre pour transporter un enfant de moins de 5 ans.
- **Un rétroviseur.**
- **Un écarteur de danger** disposé à l'avant ou à l'arrière : pour inciter les automobilistes à respecter les distances de sécurité (1m en agglomération et 1,5m hors agglomération).

une MAISON DU VELO 3 ADRESSES

Maison du vélo

69 cours Pasteur

Tél.05 56 33 73 75

Espace créé en 2003 pour centraliser le prêt gratuit de vélos aux Bordelais et aux étudiants de la Cub c'est aussi un lieu d'information et de conseil où chacun peut venir gonfler et laver son vélo en libre service ou bien le faire graver contre le vol. Afin d'inciter de nouveaux Bordelais à la pratique du vélo, deux nouvelles adresses ont été récemment créées pour le prêt de vélo : à Caudéran, à la mairie de quartier (130 avenue Louis Barthou) et à la Bastide, aux Bains Douches (9 rue Etobon Chenebier).

**A Bordeaux,
le vélo,
c'est le bon plan !**

Près de 200 km de pistes et bandes cyclables. Plus de 5300 places de stationnement vélo. Multiplication des rues à doublesens cyclables
Le plan Bordeaux ma ville à vélo est disponible à la Maison du vélo.



**VIVRE MIEUX
ensemble**

Des monopousseurs sont en prêt gratuit à la Maison du Vélo.

EN MOTO SCOOTER



J'AI LE BON

RÉFLEXE

- Je respecte les feux rouges.
- Je n'emprunte pas les couloirs bus, ni les pistes et bandes cyclables.
- Je respecte les règles de priorité.
- Je ne me faufile pas entre les voitures.
- Je signale les changements de direction.
- J'allume de jour mes feux de croisement.
- Je respecte la limitation de vitesse.
- Je porte un casque, c'est obligatoire.
- Je ne stationne pas sur les trottoirs ni sur les arceaux réservés aux vélos.
- Je porte des vêtements adaptés.
- Je neutralise le niveau sonore de mon cyclomoteur, en adéquation avec la charte d'écologie urbaine et de développement de la ville de Bordeaux.

RAPPELS

Depuis le 1^{er} juillet 2004, tous les cyclomoteurs neufs de 50 cm³ doivent être immatriculés.

Le transport de passager est autorisé s'il est mentionné sur la carte grise



VIVRE MIEUX ensemble

Les fauteuils motorisés sont autorisés à circuler dans les aires piétonnes.

Les fauteuils qui roulent à plus de 10 km/h, mais sans dépasser les 45 km/h, sont assimilés à des cyclomoteurs (article R 188 du Code de la Route). Leur cylindre ne doit pas excéder 50 cm³ et leur conducteur doit être assuré.

EN VOITURE

J'AI LE BON

RÉFLEXE

● **Je respecte le code de la route :** limitations de vitesse, feux rouges, stop ou cédez le passage, sens interdits.

● **Je cède le passage aux piétons** engagés sur les passages protégés.

Attention aux angles morts !

● **En tournant à droite**, je suis très attentif aux vélos et aux piétons qui sont prioritaires

● **Avant d'ouvrir ma portière**, je vérifie qu'il n'y a pas de cycliste ou de piéton.

● **Je diminue ma vitesse aux abords des écoles.**

● **Je veille à la pollution sonore :** en ne klaxonnant pas, en baissant le volume de mon autoradio notamment le soir.

● **Je ne stationne pas :** sur une place réservée aux personnes handicapées, sur une bande cyclable, en double file, sur les trottoirs ou au droit d'une sortie de garage.

● **Je ne téléphone pas au volant.**

● **Pour doubler un cycliste**, je respecte une distance d'un mètre minimum.



VIVRE MIEUX ensemble

700 places de stationnement réservé aux personnes handicapées ont été créées sur l'ensemble des voies de Bordeaux.



EN TRAM BUS



Le réseau de transport en commun de la Cub offre une alternative écologique et pratique aux déplacements automobiles en ville et permet désormais de se déplacer en toute tranquillité avec ses 80 lignes de bus et ses 3 lignes de tramway. D'ici la fin de la mise en service de la 2^{ème} phase, il y aura 43 km de réseau tramway.

J'AI LE BON

RÉFLEXE

- Je laisse sortir les usagers du tramway avant de rentrer.
- Je laisse la place aux personnes âgées et aux femmes enceintes.
- J'évite de parler fort, surtout lorsque je suis au téléphone.
- J'évite d'abîmer les bus et le tramway : pieds sur les fauteuils, graffitis sur les vitres...



VIVRE MIEUX
ensemble

Bandes podo-tactiles
pour déficients visuels le long
des stations

Accessibilité au tramway
(plancher bas et palette
rétractable).

Le service Mobibus :

pour les personnes à mobilité
réduite dont le handicap ne per-
met pas de prendre le réseau
urbain, ce service de transport
fonctionne à la demande.

Tél. 05 56 16 61 66

LES PARCS RELAIS TBC

Laissez votre voiture, scooter ou vélo dans l'un des **7 parcs-relais surveillés** de la Cub et prenez le tram !

Buttinière :

av. de la Libération - Lormont

Lauriers :

av. de la Résistance - Lormont

Galin :

av. Thiers, rue Galin - Bordeaux

Bougnard :

rue Bougnard - Pessac

UNITEC :

av. Schweitzer - Pessac

Arts et Métiers :

esplanade des Arts et Métiers - Talence

Stalingrad :

quai Deschamps - Bordeaux

POUR VOUS

RENDRE A L'AEROPORT

Utilisez la navette qui s'arrête à la gare, à l'Office de tourisme, place Gambetta et Barrière Judaïque.

Toutes les 45 minutes.

Tél. 05 56 34 50 50

NAVETTE ELECTRIQUE EN CENTRE-VILLE

Pour circuler malin au cœur du centre ville :
de la place de la Victoire à la place des Quinconces.
Son trajet est repérable par une ligne bleue tracée au sol.

**Arrêtez-la
d'un simple geste !**



**Pour en savoir plus sur le réseau Tram et Bus :
cartes, tarifs, horaires, parcs relais...**

Espace Quinconces, cours du 30 juillet
Espace Gambetta, 9 place Gambetta
Espace St-Jean, cours de l'arrivée de la gare

Allotbc Tél. 05 57 57 88 88

www.infotbc.com

COMMENT SE PARTAGER LA RUE ?

TROTTOIRS :

sont réservés à la circulation des piétons.

PASSAGES PIETONS :

ils offrent la priorité aux piétons qui s'y engagent, qu'ils soient protégés ou non par des feux tricolores.



AIRES PIETONNES :

l'accès des voitures y est limité (sauf pour les livraisons et les riverains), voire interdit.

Les cyclistes sont autorisés à y circuler dans les 2 sens mais au pas sans gêner les piétons qui sont prioritaires.

Les piétons lorsqu'ils sont en groupe doivent permettre le passage des vélos.

LES VOIES à contrôle d'accès :

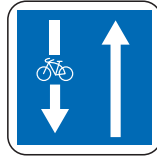
situées dans l'hyper centre de la ville, elles interdisent la circulation automobile grâce à des bornes escamotables sauf pour certaines catégories d'usagers.

Le stationnement est limité à 20 min, il est soumis au stationnement payant.



ZONES LIMITEES

A 30 KM/H : sites d'accueil privilégiés pour les piétons et les cyclistes car elles contraignent les automobilistes à réduire fortement leur vitesse. Elles font l'objet d'un aménagement spécifique



DOUBLE SENS CYCLABLES :

les cyclistes sont autorisés à emprunter à contresens certaines voies à sens unique dans l'hypercentre (quartiers Saint-Paul, Saint-Eloi, Saint-Pierre, Grands Hommes et bientôt Saint-Michel. Elles sont signalées par les panneaux adéquats.



PISTES ET BANDES CYCLABLES :

ces chaussées réservées exclusivement aux cycles peuvent être uni ou bidirectionnelles.

Elles améliorent la sécurité des cyclistes en milieu urbain. Elles peuvent être situées sur la voie de circulation, isolées par un séparateur ou sur le trottoir.

SAS VELOS :

un sas est un espace situé devant la ligne d'arrêt des voitures au niveau des feux. Il permet aux cyclistes de profiter du feu rouge pour se positionner devant les autres véhicules afin de ne pas respirer les gaz d'échappement, d'être vu, de présélectionner le tourne à gauche et de démarrer avant les voitures.

Les bus et les tramway ont des zones de circulation qui leur sont réservées : site propre pour le tramway et mise en place de couloirs pour les bus.

Attention, certains aménagements leur permettent d'être prioritaires aux carrefours à feux :

COULOIRS BUS :



17 kilomètres de couloir bus ont été mis à la disposition des cyclistes. Par arrêté municipal du 14 mars 2006, le maire de Bordeaux les a autorisés à passer aux feux réservés aux bus.



ROUGE CLIGNOTANT
ARRÊT ABSOLU

FEU ROUGE CLIGNOTANT :

arrêt obligatoire, passage imminent d'une ou plusieurs rames.
Il faut attendre que le feu s'éteigne pour redémarrer.



VOIE RESERVEE AU TRAMWAY :

interdiction de circuler ou de stationner sur cette voie.

Et bientôt un local à vélo de 200 places au pôle intermodal St-Jean.

ATTENTION

PASSAGE D'UNE VOIE DE TRAMWAY :



panneau d'alerte signalant la proximité de voies de tramway. Le tramway est toujours prioritaire.

OÙ STATIONNER

SA VOITURE ?

Stationnement résidant :

pour faciliter le stationnement des riverains, la Mairie de Bordeaux a créé un stationnement résidant dans les zones à stationnement payant.

Il permet aux riverains de stationner à un prix préférentiel.

Parcs de stationnement :

28 parkings soit 15 000 places.

Le stationnement des riverains est facilité par l'octroi de tarifs d'abonnement préférentiel.

Parkings de proximité :

il en existe près de 26 (liste complète et localisation sur bordeaux.fr).

Renseignements :

Mairie de Bordeaux Service stationnement
Tél : 05 56 10 44 68

SON VÉLO ?

Plus de 2800 arceaux soit 5600 places de stationnement.

Emplacements réservés et sécurisés pour les vélos :

les parcs de stationnement BP 3000

(Bourse, Jean-Jaurès, Chapeau Rouge, Salinières, Hangar 15),

5 espaces PARCUB (Front du Médoc, Mériadeck, rue Lhote, 8 mai 1945 et Gambetta),

les 7 parcs relais de la Cub.

SON SCOOTER OU SA MOTO ?

La plupart des parcs de stationnement et des parcs relais cités ci-dessus proposent du stationnement pour les deux roues motorisés avec des arceaux.

Sur la voirie, des arceaux matérialisés par de la peinture au sol leur sont également réservés.

